



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 13 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Absents : Madame LENOEL, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur TREFOUX

24-081 ACTUALISATION DU LINEAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu les articles L2334-1 à L2334-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23-056bis du 6 juillet 2023, fixant la longueur de la voirie communale,

Considérant que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en juillet 2023.

Considérant que cette mise à jour avait permis d'identifier 18 145 mètres de voirie communale.

Considérant que le Conseil municipal a décidé de classer certaines voies dans le domaine public communal depuis cette date, et qu'après actualisation le linéaire de voirie communale est porté à 19 392 ml.

Monsieur le Maire propose d'approuver le tableau de classement des voies communales mis à jour et annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

APPROUVE l'actualisation du linéaire de voirie communale avec les éléments repris en annexe, porté à 19 392 ml.

VOTE : POUR : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

